

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16218
Numéro SIREN : 840 697 841
Nom ou dénomination : La Grange

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2021 sous le numéro de dépôt 23108



20210231082020

DATE DEPOT : 29/03/2021

N° DE DEPOT : 23108

N° GESTION : 2018B16218

N° SIREN : 840697841

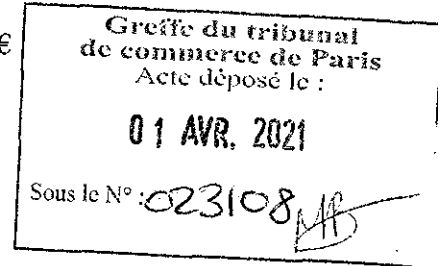
DENOMINATION : La Grange

ADRESSE : 20 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris

MILLESIME : 2020

LA GRANGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 13 000,00 €
Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11
840 697 841 RCS



TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 9 MARS 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 1 543,94 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à - 174,21 €

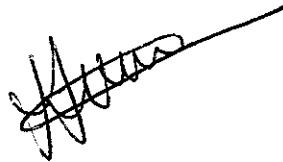
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

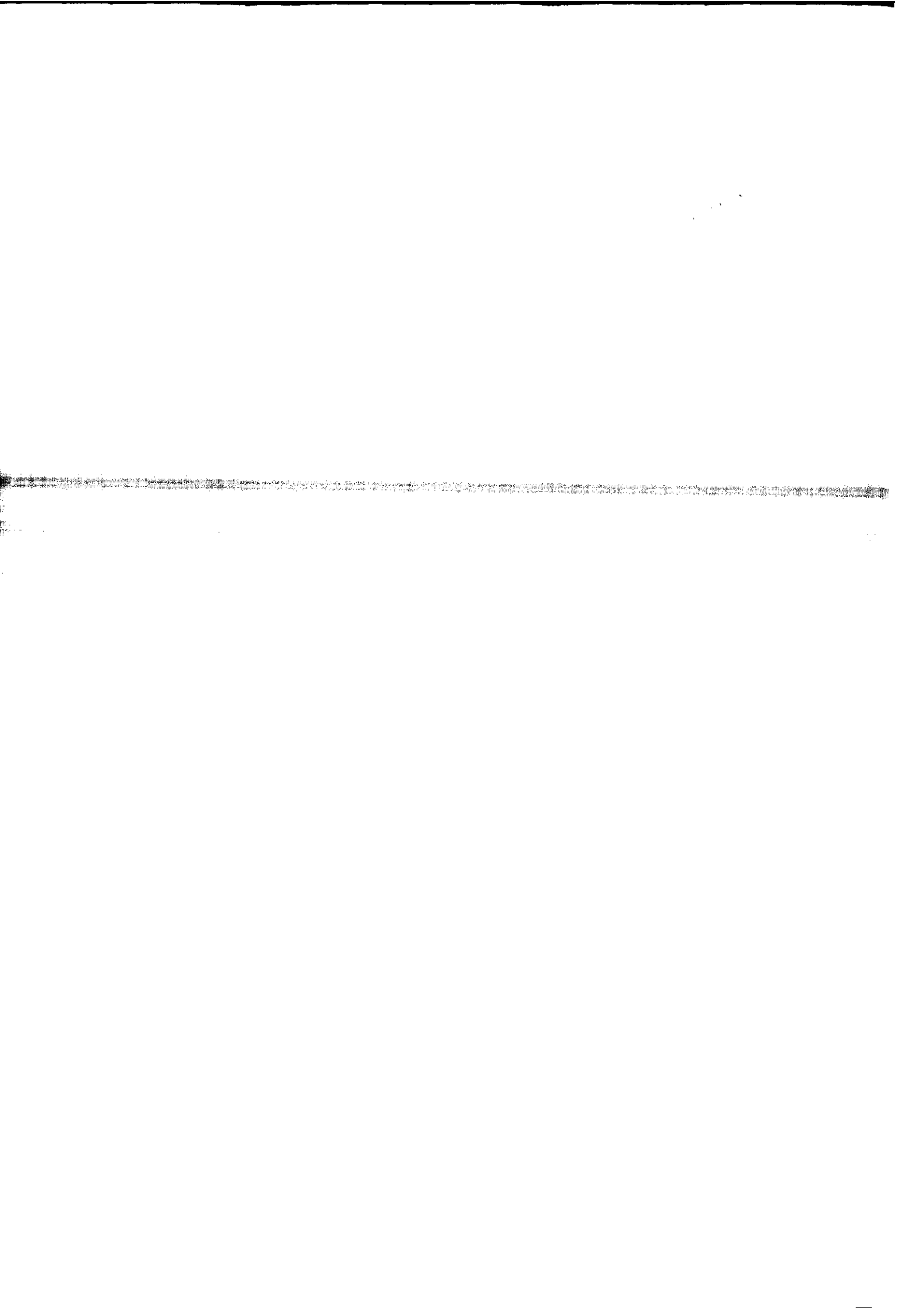
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -1 718,15 €

au compte "Report à Nouveau"

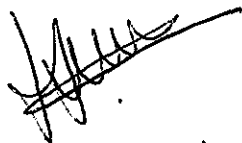
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.





Certiifié conforme
à l'original



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

SASU LA GRANGE

20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11

APE : 4711B
Siret : 84069784100020



A2D EXPERTISE & CONSEIL

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables
de Toulouse Midi Pyrénées

11000 MAZAMET

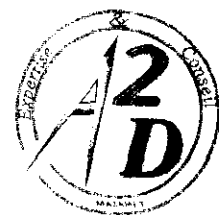
Tel. 05 62 61 12 52 Fax. 05 62 61 22 67
a2d@paris.c@fr.a2d.com

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexes



VT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A le clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 375	57 867		63 242
Immobilisations corporelles	16 100	12 179		28 279
Immobilisations financières	3 125			3 125
Total	24 600	70 047		94 646
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	68	1 269		1 337
Immobilisations corporelles	3 329	3 201		6 530
Immobilisations financières				
Total	3 397	4 470		7 867
ACTIF NET				86 780

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	57 867	12 179		70 047
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	57 867	12 179		70 047
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

VT

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Montant	(en %)
Frais de constitution	6 890	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	6 890	

Fonds commercial

Éléments achetés	55 016
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	55 016

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 697 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 125		3 125
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 572	2 572	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 000	2 000	
Total	7 697	4 572	3 125
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 102 030 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Brut	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	34 700	34 700		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 531	10 531		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	53 800	53 800		
Produits constatés d'avance				
Total	102 030	102 030		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 700			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	53 800			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 53 799 euros.

5

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LA GRANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 113 312 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 544 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et

Règles et méthodes comptables

incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2033A - Bilan simplifié

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A · 2020

Fiscalité simplifiée sur les
A. Produits de prestations de services

Désignation de l'entreprise		SASU LA GRANGE		Neant		*	
Adresse de l'entreprise		20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS 11					
Numéro SIRET		84069784100020					
Durée de l'exercice en nombre de mois		12		Durée de l'exercice précédent		12	
						Exercice N clos le 30/09/2020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	55 015	012		55 015	
	Fonds commercial*						
	Autres*	014	8 226	016	1 336	6 890	
	Immobilisations corporelles*	028	28 279	030	6 530	21 748	
	Immobilisations financières* (1)	040	3 125	042		3 125	
	Total I (5)	044	94 646	048	7 866	86 779	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	050		052			
	en cours de production*						
	Marchandises *	060	15 219	062		15 219	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres* (3)	071	2 572	074		2 572	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 740	086		6 740	
	Charges constatées d'avance *	092	2 000	094		2 000	
	Total II	096	26 532	098		26 532	
	Total général (I + II)	110	121 178	112	7 866	113 312	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		13 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134		(174)	
	Résultat de l'exercice			136		(1 542)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		11 281	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		34 700	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		13 519	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	54 799	53 799	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		102 030	
	Total général (I + II + III)			180		113 312	
RENAVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	70 646	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 303 septies A-1 du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU LA GRANGE		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2020			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	200 655	
			dont export et livraisons	215	214		
	Production vendue	bicns		217	218		
		services*	intracommunautaires				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1 436		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	202 092		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	128 069	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(2 953)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 686	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	31 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	384	384	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 330)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	4 469	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	4	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	163 436		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	38 656		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	40 199
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 543)	
B - RÉSULTAT FISCAL				312	314	1 543	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux-cs d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyer d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 septies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sociétés)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquiescies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 bisdecies)	990				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
Dédutions	Créance due au report en arrière du déficit			346	350		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de cordune			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	1 543	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *		174	dont imputés sur le résultat :	360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	1 543	

✓

11

